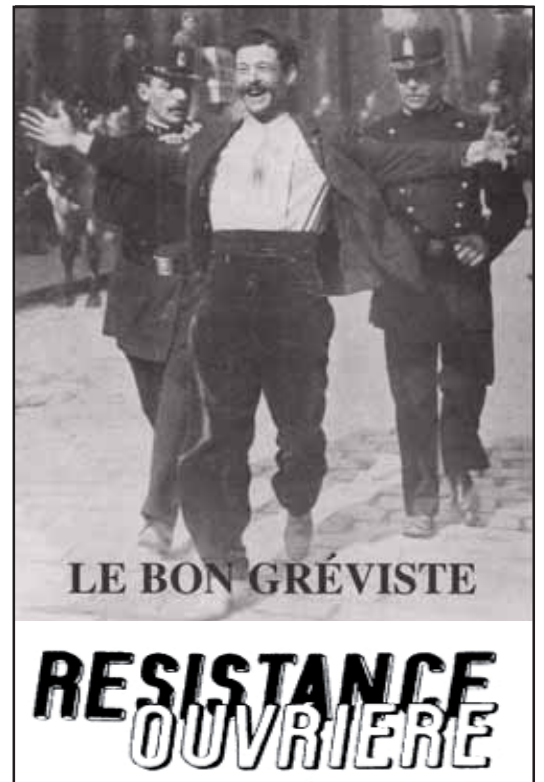


L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéros 744-745 - Janvier-Février 2024 - 60^{ème} année - 1,50 €



NON À LA GUERRE OUI AUX REVENDICATIONS



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES PARTOUT

Assemblées Générales
Cheminots
Hospitaliers
de Saint-Nazaire
Organismes sociaux
Action sociale
Les retraités d'Ancenis

Soutien aux cheminots
Grève des contrôleurs
(Lire P. 2)

Ville de Nantes
Grève des agents
des formalités
et des mairies de quartier

Manitou
+11 % d'augmentation
des salaires

Quo Vadis
FO négocie
une hausse des salaires

CHU de Nantes
Grève des chauffeurs
(Lire P. 4)

32^{ème} congrès
du GD Services publics
et de santé



(Lire P. 5)

Succès de la montée
à Paris le 25 janvier
pour la défense
de l'enseignement
spécialisé et adapté



(Lire P. 6)

Situation explosive
dans l'éducation
nationale
Pour les salaires, les
postes, les conditions
de travail. Ni « choc des
savoirs », ni SNU !
(Lire P. 8)

LES Assemblées Générales

■ Cheminots



Les cheminots FO de Loire-Atlantique se sont réunis en assemblée générale le 19 janvier dernier, en présence de Philippe Herbeck, Secrétaire général FO cheminots, Michel Le Roc'h, Secrétaire général de l'UD FO 44 et

Monique Renaud, représentante de l'UDR FO 44. Le développement syndical a été au cœur de la discussion, avec l'impulsion en particulier d'assemblées générales sur sites afin de définir et porter les revendications.

■ Hospitaliers de Saint-Nazaire



Plus d'une soixantaine de camarades se sont réunis à l'occasion de l'assemblée générale des hospitaliers de Saint-Nazaire le 15 février 2024, sous la présidence d'Adrien Leclerc, secrétaire-adjoint de l'Union départementale

FO 44, avec une préoccupation : Comment faire pour mettre en échec la politique d'Emmanuel Macron et obtenir satisfaction sur les revendications : salaires, postes, défense de l'hôpital... ?

Communiqué du 16/02/2024

de l'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique

FO
44

Soutien aux cheminots

Notre Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique soutient pleinement l'action de grève revendicative des cheminots, et en particulier celle des contrôleurs.

Elle condamne les propos d'Attal, et de tous ceux qui autour de lui, veulent limiter et même détruire le droit de grève.

Elle invite tous les syndicats de base à prendre

position contre cette attaque inouïe.

L'Union départementale FO joint à ce communiqué celui de la Fédération FO des cheminots qui tord le cou à tous les éléments de propagande concernant les salaires des cheminots, dans une situation où la direction de la SNCF s'apprête à annoncer un bénéfice record de près de 2 milliards d'euros.

■ Organismes sociaux



L'ensemble des sections des organismes sociaux (CARSAT, CAF, UGECAM, URSSAF Caisse nationale, URSSAF, retraités de la Sécurité sociale) ont présenté leur rapport d'activité, en présence notamment de Nora Nidam et d'Adrien Leclerc, représentant respectivement la section fédérale FO des

Organismes sociaux et l'Union départementale FO de Loire-Atlantique.

Là encore, la question s'est posée de comment organiser la bagarre en réunissant les collègues sur les lieux de travail pour définir les cahiers de revendication.

■ Action sociale

Vendredi 16 février dernier se tenait l'assemblée générale annuelle du Syndicat départemental de l'Action sociale FO 44, sous la présidence d'Adrien Leclerc, secrétaire général adjoint de l'UD FO 44, et en présence d'Isabelle Tessier, secrétaire fédérale de la FNAS FO. L'actualité appelait bien entendu la question de la situation internationale, en particulier celle de l'appel au cessez-le-feu immédiat et sans condition à Gaza et en Cisjordanie, alors que la guerre en Ukraine se poursuit depuis maintenant deux ans. Les débats ont ensuite porté sur la loi dite « Immigration », dont un

tiers a été censuré par le Conseil Constitutionnel, mais qui porte en elle des relents nauséabonds et xénophobes. Nous continuons d'en exiger l'abrogation. Enfin, notre organisation, qui est pour l'intégration des enfants handicapés en milieu scolaire dit « ordinaire », mais avec les moyens nécessaires, continue de se battre contre « l'Acte II de l'inclusion scolaire », et notre syndicat a participé à la manifestation parisienne du 25 janvier dernier qui a été un succès.

Éric Deniset a été reconduit secrétaire départemental.

■ Les retraités d'Ancenis



Une trentaine de retraités FO d'Ancenis Saint-Géréon étaient réunis ce 26 janvier en assemblée générale.

Ils ont rappelé, entre autres, l'extrême importance de notre protection sociale, du service public et de nos hôpitaux, et constatent avec amertume, la dégradation de notre système de santé.

Ils dénoncent la précarité chez les retraités due à l'inflation excessive.

Ils déplorent la situation dramatique dans certains Ehpad avec le manque de personnel.

Ils exigent que tous les services de l'État qui ont fermé (Trésor Public, bureaux de poste, bureau de Sécu, etc.) soient rétablis

CHEMINOTS FO

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris le 15 février 2024

Grève des contrôleurs : halte à la désinformation !

Depuis l'annonce du mouvement de grève en cours, les contre-vérités succèdent aux mensonges :

- Dirigeants de l'entreprise qui annoncent des augmentations de salaires astronomiques qu'aucun cheminot n'a constaté sur sa fiche de paye ;
- Ministre des transports fraîchement nommé qui déclare être surpris par cette grève ;
- Médias qui répètent à l'envie que cette grève est motivée par la question des augmentations de salaires...

Tout cela est faux !!!

Rétablissons les faits :

- **Personne ne peut être surpris par cette grève.** Le mécontentement des contrôleurs est exprimé haut et fort depuis plus de 20 ans, et nous arrivons à un moment où la patience a atteint ses limites ;
- **Non les contrôleurs n'ont pas été augmentés de 500 euros.** Comme tous les cheminots, ils ont eu, pour l'année 2024, 1,8% d'augmentation. Bien loin de l'inflation connue en 2023 et, encore plus loin, d'être à même de solder le retard salarial des deux dernières décennies ;
- **Non, cette grève n'est pas motivée par l'augmentation générale des salaires mais par des revendications « métier » :**
 - Reconnaissance des évolutions techniques et technologiques massives de ces dernières années et de leur impact sur les conditions de travail,
 - Amélioration des déroulements de carrière pour reconnaître la réelle qualification de notre métier,
 - Aménagement des fins de carrière car les contrôleurs sont des agents roulants tout au long de leur carrière, ils doivent l'être au moment de la retraite également !

Pour éviter les grèves, il faut négocier sur les revendications réelles des contrôleurs. La Direction refuse de le faire jusqu'à maintenant. Elle porte l'entière responsabilité de cette grève, et de celles qui suivront inévitablement. La balle est dans son camp.

La Fédération

CONTACTS PRESSE FO CHEMINOTS

Philippe HERBECK : 06 18 80 59 54 / Daniel FERTE : 06 70 60 46 81

RÉSISTER ! REVENDIQUER ! RECONQUÉRIR !

Fédération FO Cheminots - 7, passage Tenaille 75014 Paris - Tél. 01 40 52 86 04 - federabun@fo-cheminots.fr

Communiqué du 16/02/2024

de l'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique

FO 44

**EN UKRAINE COMME À GAZA, UNE SEULE URGENCE :
CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT !**

Le Bureau de l'Union départementale FO 44, réuni ce lundi 19 février, a discuté de la déclaration commune des organisations syndicales à se rassembler le 24 février prochain, derrière l'Union des Ukrainiens, pour soutenir l'Ukraine contre la Russie. L'Union des Ukrainiens demande aux gouvernements français et européens d'apporter immédiatement l'aide financière et militaire dont l'Ukraine a besoin pour lui assurer la victoire. Sans attendre la manifestation du 24 février, le Président de la République a d'ailleurs annoncé qu'il fournirait jusqu'à 3 milliards d'aide militaire supplémentaire à l'Ukraine. Dans le même temps, il organise l'austérité pour l'École publique, l'Hôpital, les services publics, les retraites et les salaires : au moment même où Macron faisait cette déclaration, Bruno Le Maire annonçait quant à lui 10 milliards

d'euros de nouvelles coupes budgétaires. Le Bureau de l'Union départementale FO 44 réaffirme sa solidarité à l'égard des populations et des travailleurs qui sont les premiers à souffrir de cette guerre, ukrainiens ou russes. Il se prononce en conséquence pour un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt des combats. Il ne s'inscrira donc pas dans le soutien à des actions, dont celle du 24 février, des « va-t-en-guerre », quels qu'ils soient (les oligarques, Macron, Biden, l'Otan, etc.). Conformément à la déclaration du 13 avril 1948 constitutive de la CGT-FO, l'UD FO 44 confirme son engagement et sa mobilisation pour un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt des massacres, où que ce soit dans le monde (une cinquantaine de conflits armés actuellement), à Gaza en Palestine comme en Ukraine. ■



é

L'édito par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Les leçons d'une révolte !

Face à la baisse de leurs revenus, les agriculteurs en colère ont lancé une vaste mobilisation le 18 janvier dernier qui a duré deux semaines. Aux quatre coins de l'hexagone, les tracteurs bloquent les autoroutes, les éleveurs déversent du lisier, du foin et des palettes devant les préfectures et autres lieux, symboles du pouvoir ou de l'industrie agro-alimentaire. Les causes produisant les mêmes effets, des mobilisations éclatent également en Allemagne, Pologne, Roumanie, Pays-Bas, Espagne et en Belgique. De nombreux agriculteurs de petites ou moyennes exploitations se trouvent sur la corde raide, endettés, pressurés par les prédateurs de l'industrie agro-alimentaire et les mesures prises par l'Union européenne et le gouvernement français en faveur de ces derniers.

En l'absence de mesures concrètes du gouvernement, les agriculteurs décident alors de monter à Paris et de bloquer la capitale. Devant cette menace, Gabriel Attal annonce le 1^{er} février de nouvelles mesures, dont une enveloppe de « 150 millions d'euros » pour les éleveurs et une « phase massive de contrôle » des industriels et supermarchés. À la tête de la FNSEA, Arnaud Rousseau, agriculteur mais également homme d'affaires, appelle à « suspendre les blocages » et à « rentrer dans une nouvelle forme de mobilisation ». Le Président de la République est soulagé. Il pense même être tiré d'affaire malgré les tensions persistantes. Patatrac ! À l'ouverture du salon, des centaines d'agriculteurs en colère bousculent « le protocole » et s'en prennent à Macron, médusé par autant d'audace. Le président de la FNSEA s'est dit « peiné et attristé » d'un tel spectacle. « Le vent du boulet » n'est pas passé loin et le Président de la République a été contraint de promettre « un prix plancher » pour garantir le revenu des agriculteurs. De nouvelles mesures seront annoncées et les agriculteurs jugeront sur pièce. Mais une chose est certaine, la colère est là et elle ne retombera pas de sitôt.

Les agriculteurs, qui ne représentent que 2% de la population active, ne montrent-ils pas la voie à suivre pour stopper les mesures brutales annoncées par le gouvernement Attal et qui s'ajoutent à toutes les autres ? En particulier :
► une loi contre le droit de grève,
► le gel du point d'indice et l'introduction du mérite « à tous les étages » dans la fonction publique,
► une loi de « simplification » pour réduire encore plus les droits collectifs de millions de salariés du privé, broyant au passage le code du travail, les conventions collectives et les droits syndicaux,
► une nouvelle coupe budgétaire de 10 milliards d'euros qui va entraîner à titre d'exemple 11 000 suppressions de postes supplémentaires dans l'enseignement.

Nous sommes touchés de plein fouet par toutes les mesures, de plus en plus insupportables, prises par l'exécutif contre celles et ceux qui vivent de leur travail. D'un côté, le patrimoine de 90 % des Français a baissé de 3,9% entre 2019 et 2022 (-15% pour les 30% les plus pauvres) ; de l'autre, les 42 milliardaires français ont gagné 230 milliards d'euros sur notre dos depuis 2020 (l'équivalent de 3 400 € par habitant, soit 13 600 € pour une famille de quatre personnes). Les communiqués communs des confédérations syndicales, à des années lumières des appels du printemps dernier (*rejet du recul de l'âge de départ à la retraite*), ignorent totalement cette réalité. La dernière déclaration (*appel à la journée du 8 mars*) reprend quelques formules creuses sans aucun contenu véritablement revendicatif, salue « la grande cause nationale du quinquennat pour l'égalité femmes-hommes », tout en constatant « l'absence d'avancées concrètes ». Exit les menaces connues de tous en ce qui concerne les pensions de réversion (4,4 millions de bénéficiaires dont 88% de femmes) et les droits familiaux (y compris la majoration de 8 trimestres par enfant pour le calcul de la retraite). Mais le « pompon », c'est le communiqué « Ukraine » à rejoindre les manifestations du 24 février sans

même l'exigence du cessez-le-feu. Le président peut tranquillement accorder 3 milliards d'aide supplémentaire au gouvernement Ukrainien pour poursuivre la guerre ! Plutôt que d'avoir les yeux tournés vers le petit monde « politico-médiatique », il serait plus avisé d'écouter ce qui se passe « en bas ». « En bas », il en va effectivement autrement. Tirant les enseignements du mouvement sur les retraites et du souffle mobilisateur apporté par les agriculteurs, de nombreux salariés ou fonctionnaires expriment leur volonté de rompre avec les journées d'action isolées, qui mènent à la défaite. Dans l'Enseignement, cela s'exprime notamment en Loire-Atlantique par une volonté sur le terrain de construire la grève du 19 au 22 mars prochain. Les motions en ce sens se multiplient. Nos camarades du syndicat FO des lycées et collèges ont réuni la semaine dernière des représentants de 22 collèges et lycées pour préparer la grève. Partout où c'est possible, des assemblées générales sont organisées dans l'action commune la plus large. Dans une commune rurale, les agriculteurs ont d'ores et déjà décidé de rejoindre les agents et enseignants du collège en grève le 20 mars. C'est la voie à suivre... ■

Dernière minute : nous prenons connaissance des déclarations du président de la République faites à l'occasion de la conférence internationale de soutien à l'Ukraine, en particulier le possible envoi de troupes occidentales sur le sol ukrainien. Nous condamnons cette escalade guerrière. La guerre criminelle de Poutine, comme celle de l'Otan et Biden mise en œuvre par Zelensky, n'est pas notre guerre. Nous voulons la paix pour le peuple russe et pour le peuple ukrainien, comme pour tous les peuples. Nous mesurons la portée de tels propos, les conséquences concrètes ici même en France d'un embrasement généralisé, en particulier pour la jeunesse. Plus que jamais, le seul mot d'ordre conforme à ce que nous sommes, c'est le « cessez-le-feu ».

Hommage à notre camarade André Bodin



Le 18 janvier, notre camarade André Bodin « Dédé » est décédé à l'âge de 84 ans. Issu d'une famille modeste, il passe sa jeunesse et une partie de sa vie professionnelle à Nantes. Après la communale, il suit une formation technique et une fois son service terminé d'appelé à la guerre d'Algérie, il est embauché dans l'entreprise Brunet-Baudry à Nantes. Il milite aux côtés des camarades Alexandre Hébert, Yvon Rocton, Robert Gaborieau. Teinturier, Dédé devient rapidement secrétaire du syndicat des teinturiers-blanchisseurs de Nantes qui dépendait de la Fédération FO Textile-Habillement et il est membre du bureau fédéral. Infatigable, il organise la « tournée des popotes » pour développer le syndicat, collecter les timbres, jusqu'à son

licenciement à la fermeture de la société Brunet-Baudry. Dès lors, il occupe différents emplois, au CHU de Nantes par exemple. En 1982, la confédération sollicite l'Union départementale CGT-FO de Loire Atlantique, pour détacher l'un de ses militants à l'Union départementale des Deux-Sèvres dont le secrétaire général de l'époque n'a pas de successeur. Dédé accepte de déménager et assume le mandat de secrétaire général de l'UD 79 jusqu'en 1999. Comme l'a souligné la presse locale le 19 janvier, « Cet ancien ouvrier teinturier [...] a été une figure marquante du syndicalisme dans les Deux-Sèvres ». Alors retraité la presse soulignait le 1^{er} mai 2014 : « Il ne parle pas, il débite. André Bodin a façonné son personnage autour de la gouaille et du militantisme. Il est intarissable sur tous les sujets qui touchent à la défense des travailleurs. Argumenter pour convaincre, multiplier les exemples, les chiffres, les comparaisons, il ne s'en lasse jamais. » Nous adressons nos condoléances à sa famille et à ses proches.

Michel Le Roc'h

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44

60^{ème} année

CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert

Directeur : Michel Le Roc'h

Rédacteur en chef : Adrien Leclerc

Bourse du Travail F. Pelloutier

2 Place de la Gare de l'État - 44200 Nantes

Tél. 02 28 44 19 00 - Fax. 02 40 35 49 46 - force-ouvriere44.fr

E-mail Ovest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr

E-mail UD-FO : udf044@force-ouvriere.fr

ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2024

■ Abonnement GROUPE 1 (à partir de 5 adhésions, ou syndicat incomplet) : 15 €uros

■ Abonnement GROUPE 2 : 12 €uros

(pour les syndicats nous fournissant la liste complète de leurs adhérents)

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

■ Abonnement individuel ou moins de 5 adhésions : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse

M@il / Tél.
Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »

■ Ville de Nantes

Grève des agents des formalités et des mairies de quartier

Plus 50 % des agents titulaires et stagiaires se sont mobilisés en grève. Bien que le syndicat sera à nouveau reçu le 15 février prochain par l'employeur, les agents sont déterminés et prêts à se mobiliser à nouveau sur le cahier de revendications de FO.



À l'appel du syndicat Force Ouvrière, des agents du service des formalités de la ville de Nantes se sont rassemblés ce vendredi matin 9 février, devant l'hôtel de ville.

Leurs revendications portent sur des postes supplémentaires et pérennes, une meilleure organisation du service, de meilleures conditions de travail et une revalorisation salariale.

Le syndicat sera reçu de nouveau, jeudi 15 février, par la direction du service, sur ce cahier de revendications. « Les agents restent mobilisés et n'excluent pas un nouveau débrayage ».

● Communiqué du syndicat CGT FO Ville de Nantes et Nantes Métropole

Tout va-t-il réellement bien au service Accueil Prestations de la Mairie centrale et des Mairies de quartiers ?

Après avoir été reçus deux fois par l'élue au Personnel et la Direction, suite à un préavis de grève illimitée, les agents des Prestations ne sont toujours pas totalement entendus. Un effort est fait au niveau des recrutements, cela n'est toujours pas suffisant (cinq postes supplémentaires seront présentés au prochain CST de mars), sachant que deux tiers des agents n'ont toujours pas la signature. Il reste un taux d'absentéisme important, et le nombre de contractuels à former reste considérable.

Pour les agents, les conditions de travail restent préoccupantes. Les relations entre agents avec la hiérarchie sont tendues ! Même si certaines propositions ont été faites

pour une amélioration, le climat n'est toujours ni serein, ni apaisé. Les propositions de sont pas suffisantes. Concernant l'avancée financière, nous n'avons pas été entendus. L'élue au Personnel ne souhaite pas ouvrir le chantier portant sur une reconnaissance de la spécificité de nos missions.

Suite à notre rencontre du 15 février l'administration propose :

- ▶ une stabilisation des équipes, et lorsque cela sera possible, trois agents seront affectés dans certaines mairies de quartiers (Bottière, Nord, Ranzay) ;
- ▶ le recrutement de cinq postes supplémentaires en surnuméraires ;
- ▶ une formation de six semaines pour les contractuels incluant une demi-

journée de sensibilisation du métier d'accueil et trois journées théoriques d'observation ;

- ▶ le recrutement d'étudiants le samedi matin pour la prise en charge du retrait des titres d'identités en mairie centrale ;

- ▶ une permanence dans les mairies de quartiers d'un cadre de proximité tous les quinze jours quand cela sera possible ;

- ▶ il serait question d'un ajustement des horaires de la mairie centrale le lundi ;

- ▶ concernant la sécurité, un renfort de la vidéo-surveillance dans certaines mairies de quartiers. Là où la situation est dégradée un agent de sécurité sera affecté.

Le syndicat Force-Ouvrière reste mobilisé avec les agents. La grève continue pour la reconnaissance de notre métier ! Pour Force Ouvrière, le compte n'y est toujours pas. Nous prenons acte des cinq postes créés mais nous avons toujours des attentes. Nous sommes prêts à nous mobiliser de nouveau !

■ Manitou

+ 11 % d'augmentation des salaires

Après + 5,7 % l'an dernier, le spécialiste de la manutention accorde 5,3 % à ses 3 000 salariés français à compter du 1^{er} janvier.

« Une belle victoire après avoir énormément bataillé », pour Pierre-Louis Montaudon, délégué syndical FO. (...) Chez Manitou Group, les sourires sont de mise côtés syndicats et direction depuis le 6 décembre. Ce jour-là une hausse des salaires de 5,3 % a été entérinée après quatre années de négociations annuelles obligatoires (NAO). (...)

En 2023, les salaires avaient déjà été revalorisés de 5,7 %. Ce qui porte

la hausse de 11 % en deux années. Pour Florian de Gelis, (...) « 11 % cela montre la politique sociale forte de l'entreprise ».

Pierre-Louis Montaudon, Frédéric Dixneuf et Jonathan Lucas, délégués syndicaux FO, ont cherché dans d'autres entreprises de Loire-Atlantique et même du Maine-et-Loire : « Nous n'avons pas trouvé d'équivalent en termes de hausse des salaires ». Et poursuivent :

« Nous n'aurions pas accepté que les salaires ne soient pas au mieux alignés sur l'inflation ».

Les 3 000 salariés français du groupe (répartis entre les sites d'Ancenis-Saint-Géréon, Candé, Beaupréau-en-Mauges et Laillé) et des filiales françaises sont concernés par cette augmentation, effective au 1^{er} janvier. (...)

(Extrait article Ouest-France du 24 janvier 2024)

■ 3,9 millions !

Ces derniers mois, de plus en plus de salariés étrangers contactent l'Union départementale pour régler un conflit avec leurs employeurs.

Le cas le plus flagrant est celui d'un salarié originaire de Guinée Conakry, possédant une carte de séjour italienne, travaillant dans une entreprise nazairienne. Au départ, l'employeur accompagné de deux renforts arrivent au domicile du salarié, l'enferment dans le véhicule en lui intimant l'ordre de signer la fin de son emploi de quatre années dans l'entreprise.

L'employé prend contact avec le service juridique FO, qui dénonce cette méthode et exige que cette

rupture soit conforme au droit du travail français. Après trois contacts téléphoniques et autant de mails, la direction accepte de transformer cette pseudo démission en rupture conventionnelle avec toutes les indemnités obligatoires et documents qui sont dus.

À la lecture des documents, nous constatons que le salarié est réglé sur une moyenne de 827,48 € bruts (attestation Pôle Emploi), exonéré de toute cotisation sociale pour un temps complet. À la question : « Est-ce que tu es à temps partiel ? » la réponse est « Non, je suis à temps complet, mais le patron me paye le reste en espèces. »

L'Union Départementale a également résolu plusieurs affaires, notamment entre un Malien et un restaurant nantais, un Équatorien et une entreprise de propreté et enfin une épicerie de fruits et légumes exotiques et une salariée vénézuélienne. Tous ces dossiers ont été réglés à l'amiable avec l'aide du service juridique Force Ouvrière.

Le patronat revendique l'embauche d'ici 2050 de 3,9 millions de travailleurs immigrés, dont les droits sont particulièrement bafoués. La loi Immigration ne fera qu'aggraver leur situation. Son abrogation est une nécessité.

Robert Carcouët

■ Quo Vadis

FO négocie une hausse des salaires

Dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO) sur les salaires pour 2024, la section FO Quo Vadis a signé un accord se traduisant par une augmentation générale de :

- ▶ 3 % avec un minimum de 70 euros pour les Ouvriers et Employés,
- ▶ 2,50 % avec un minimum de 70 euros pour les Agents de maîtrise,
- ▶ 2 % avec un minimum de 70 euros

pour les Cadres.

À cela s'ajoute une augmentation de 3 % de la prime semestrielle, à hauteur de 1 665,20 €, une revalorisation des primes panier jours et nuits de 3 %, une revalorisation de la prime de polyvalence à 1,65 € brut horaire et une revalorisation de 3 % de la participation employeur sur la restauration d'entreprise.

■ CHU de Nantes

Grève des Chauffeurs

Depuis le 19 février dernier, suite à un préavis déposé par FO le 14 février, les chauffeurs du Pôle logistique du CHU de Nantes sont en grève illimitée. Ils revendiquent la revalorisation de leurs salaires et de meilleures conditions de travail par une transformation d'emploi.

Actuellement en catégorie C, ils veulent accéder au grade de

Technicien hospitalier (catégorie B). Ils réclament aussi des moyens par le renouvellement des camions et du matériel qui est vieillissant.

Premiers pas suite à une première séance de négociation, ces personnels ont obtenu la prime d'insalubrité à taux plein (environ 80 € bruts par mois).



Les chauffeurs du CHU sont en grève depuis le lundi 19 février !

Comme tous les hospitaliers, les chauffeurs du CHU subissent les conséquences des politiques de santé menées depuis des dizaines d'années qui plongent l'hôpital public vers l'effondrement. Et en 2024, aucun changement en vue, car le budget de l'ONDAM (Objectif National de Dépense d'Assurance Maladie) n'a même pas été discuté à l'assemblée nationale puisque le 49-3 a été utilisé.

Les chauffeurs subissent également l'inflation et la dégradation de leurs conditions de travail amplifiée par la politique de Macron. Ils demandent le dégel du point d'indice, la refonte des grilles indiciaires, un déroulement de carrière linéaire. Ils ne se voient pas non plus travailler jusqu'à 64 ans car leur métier demande une grande vigilance, de la concentration et une bonne condition physique pour assurer la manutention.

Suite à des réunions avec la Direction du PILNH qui n'a pas répondu à leurs attentes, un préavis de grève a été déposé par FO pour l'équipe Transport du CHU de Nantes. Leurs revendications sont :

- ▶ Le grade de TH pour tous les agents sans conditions.
- ▶ La prime d'insalubrité à taux plein pour tous les chauffeurs sans condition de poste.
- ▶ De meilleures conditions de travail par l'achat et le renouvellement de matériel.

La seule réponse de la Direction est la prime d'insalubrité à taux plein. Pour FO, cette prime n'est qu'une reconnaissance légitime qui aurait dû être attribuée depuis longtemps !

Les chauffeurs sont soumis à d'importantes pressions tous les jours, que ce soit sur la route ou par la diversité des missions : manutention, transport, livraison jusque dans les unités, multitude de marchandises (repas, médicaments, DM, chimiothérapie, échantillons biologiques, etc.).

Il est difficile de recruter des chauffeurs au CHU tant leur métier est peu reconnu par l'institution car dans le privé, les salaires sont plus attractifs (environ 500 € d'écart). Leur responsabilité est pourtant importante puisque conduire un poids lourd dans l'agglomération à toutes heures de la journée demande beaucoup de concentration, de calme afin de faire face aux nombreuses incivilités sans compter les risques d'accidents de la route qui sont nombreux.

Il faut ajouter à ça le manque d'investissement de la Direction dans le renouvellement du Parc de camions et dans le matériel pour comprendre la colère qui s'exprime. Les chauffeurs veulent avoir la reconnaissance salariale qui leur est due et du matériel fonctionnel afin de réaliser leurs missions sereinement.

32^{ème} Congrès du Groupement départemental des Services Publics et de Santé

170 militants se sont réunis jeudi 18 janvier 2024 à la Halle de Béré de Châteaubriant (Loire-Atlantique), à l'occasion du congrès départemental des services publics et des services de santé. Ils ont montré leur détermination à combattre et à gagner sur les

revendications que sont le dégel du point d'indice à hauteur de 10 % tout de suite, des bras, des lits pour l'hôpital public, arrêt de la casse du statut de la Fonction publique.



● Extraits de l'intervention de Yann Le Fol Secrétaire du Groupement départemental FO44 des services de Santé

« Parce que cette situation ne peut plus durer, il faut tenir des assemblées générales, réunir les agents, les salariés pour discuter et décider de mettre en place le rapport de force par la grève et dans le cadre de l'action commune la plus large sur nos revendications.

Ce n'est pas en participant à des conférences sociales, en étant inscrits dans la cogestion que l'on va gagner ! La grogne, le rejet montent de plus en plus, pas étonnant qu'après les casserolades, Macron se fasse siffler ! Il faut mettre en place la bagarre mes camarades !

Un nouveau combat local démarre aussi : c'est la délocalisation des établissements de Mindin, effectivement sous couvert d'une

potentielle submersion marine, les tarificateurs veulent que le site soit éclaté en 3 zones géographiques (Saint-Brévin, Trignac et Bouaye). Nous étions 500 le 16 octobre 2023 à rejeter en bloc cette délocalisation, avec le soutien de l'interpro. 2 200 enfants et adultes attendent des places de structures médico-sociales dans le département, alors ce n'est pas en déplaçant des lits occupés que les tarificateurs régleront le problème.

La volonté d'éclater le site est fondée d'une part sur le fait de vouloir faire taire les revendications, comme le site est connu pour fédérer dès qu'il y a une mobilisation, et d'autre part le gouvernement souhaite supprimer les hébergements en Instituts Médico-Éducatifs en accord avec

leur projet d'école inclusive à tout prix. L'école ne pourra pas remplacer les hébergements pour les enfants handicapés.

Nous mènerons le combat jusqu'au bout. Nous mènerons le combat jusqu'au bout. Nous mènerons le combat jusqu'au bout. Nous mènerons le combat jusqu'au bout. Nous mènerons le combat jusqu'au bout.

Nous mènerons le combat jusqu'au bout, d'ailleurs le Groupement départemental FO des Services Publics et de Santé de Loire-Atlantique a participé à la conférence départementale contre l'acte 2 de l'école inclusive du 12 janvier et participera à la montée à Paris du 25 janvier aux côtés de la FNEC-FP FO et du SDAS 44.

Nous sommes repartis pour 4 ans, le GD FO SPS de Loire-Atlantique va continuer à combattre toutes les attaques du gouvernement à venir mais aussi à se développer pour gagner ! Vive le syndicalisme libre et indépendant, vive Force Ouvrière ! »

● Extraits de l'intervention de Fabrice Bouron Secrétaire du Groupement départemental FO44 des services Publics

« Dans toutes les collectivités, aujourd'hui le constat est clair. Les agents sont en souffrance, soit vis-à-vis de leurs conditions de travail qui se voient dégradées, soit sur leur santé.

► **Sur leurs conditions de travail**, certains agents se voient attribués des charges supplémentaires sur leur fiche de poste les mettant en difficulté avec des objectifs qu'ils ne pourront plus atteindre faute de moyens.

► **Sur leurs conditions agissant sur la santé**, certains agents se voient parfois même avec des restrictions médicales, continuer à des âges supérieurs à l'âge de départ et pourtant en ayant leurs trimestres cotisés pour peut-être obtenir une retraite un peu plus descendante.

C'est ainsi qu'en Loire-Atlantique, en moyenne l'âge des actifs est passé de 5,7% en 2020, à 6,9% en 2022 chez les hommes et de 5,4% en 2020 à 6,1% chez les femmes en 2022 d'après le rapport de la CNRACL.

Aujourd'hui, dans certaines collectivités du département, on observe :

- Une continuité de suppressions de postes de titulaire depuis le 1^{er} janvier 2020 sur leur tableau des effectifs,

- Des sanctions disciplinaires distribuées comme des bons points à l'école,

- Des déroulements de carrière d'agents bloqués soit par des quotas, soit par l'administration,

- Une remise en cause du droit syndical et de ses formations.

C'est pour toutes ces raisons que notre Branche a continué depuis 2020 le travail de terrain soit par des réunions d'information, soit par contact téléphonique ou par mail pour informer les agents. (...)

Pour conclure, je tenais à souligner la franche camaraderie et l'entraide que nous avons eue entre nos deux branches pendant ce mandat.

Cette collaboration doit continuer et durer, mais je n'en doute pas dans notre département !

Je tenais aussi à vous remercier pour votre investissement que vous avez au quotidien dans vos syndicats respectifs face à une administration où le dialogue est parfois compliqué. Vive le syndicalisme libre et indépendant, Vive notre Fédération des Services Publics et de Santé et vive Force Ouvrière ! »



● Résolution du 32^{ème} congrès

Le congrès souhaite tout d'abord rappeler qu'il réaffirme son engagement pour la paix. Il exprime sa solidarité avec l'ensemble des camarades, leurs familles et leurs organisations syndicales vivant dans des pays en guerre.

Le congrès exige un cessez-le-feu immédiat et permanent et l'arrêt du massacre à Gaza et en Cisjordanie. Il exige aussi la levée du blocus et l'arrêt de la livraison d'armes.

Le Congrès relaie l'appel signé par de nombreuses organisations syndicales américaines dont la UAW, organisation de 600 000 membres.

Le congrès dénonce la loi immigration qui est non seulement une loi raciste, mais aussi une loi anti-ouvrière qui remet en cause les droits des travailleurs et les acquis démocratiques. Elle est à l'opposé des principes de solidarité ouvrière que nous défendons. (...)

Le congrès condamne la mise en place de la réforme des retraites, promulguée de force par 49,3, alors que des millions de salariés, retraités, lycéens étaient dans les rues pour dire NON à l'allongement de la durée de cotisation. Il en exige son abrogation immédiate. C'est la plus grande attaque destructrice de nos acquis sociaux depuis la création en 1945 de notre protection sociale. (...)

Le congrès dénonce les fermetures des Services Publics de proximité (impôts, poste, maternité, hôpitaux...) tout comme les fermetures des urgences dans beaucoup de communes (...)

La limitation de l'offre de soins avec la mise en place des Groupes Hospitaliers de Territoire, la fermeture régulière de lits hospitaliers (1 300 lits fermés dans le 44 entre 2000 et 2020 soit 24 % de la totalité des lits), l'aggravation

des difficultés d'accès aux soins sont des facteurs mortifères pour la population. Le Congrès exige dans un premier temps la réouverture des 6 700 lits fermés au cours de l'année 2023 (qui s'ajoutent aux 6 000 lits fermés en 2022, soit 80 000 lits fermés au niveau national en 20 ans). (...)

Le Congrès exige :

- Le dégel du point d'indice à minima de 10% immédiatement ;

- Le rattrapage du point d'indice depuis le 1^{er} janvier 2000 ;

- Un démarrage de la grille à 120 % du SMIC pour la catégorie C, 140% pour la catégorie B et 160% du SMIC pour la catégorie A ;

- Une amplitude indiciaire de coefficient 6 entre le bas de la grille et le haut de la grille ;

- L'intégration des primes dans le traitement ;

- Alors que plus de 80 % des jeunes sont aujourd'hui titulaires du baccalauréat, les salariés catégories C ne devraient pas représenter plus de 20 % des effectifs ;

- La reconnaissance des diplômes dans l'accession au grade et déroulement de carrière ;

- Le passage des AMP et AES de la catégorie C à la catégorie B ;

- Le CTI pour toutes et tous.

Le Congrès appelle l'ensemble de ses syndicats et militants à préparer les conditions de la mobilisation dans ce cadre, la question des retraites, de l'assurance chômage, de la Sécurité sociale et des salaires permettant de faire le lien avec l'ensemble des secteurs d'activité, préparant ainsi les conditions, au travers d'assemblées générales dans les services dans le cadre de l'action commune la plus large dès que possible, pour préparer le rapport de force et gagner sur les revendications.



Photo L'éclairéur Dominique Régnier, Secrétaire général adjoint FO FSPS - Fabrice Bouron, GD des Services Publics, Yann Roué, Groupement régional des Services Publics, Yann Le Fol, GD des Services de Santé - Adrien Leclerc, secrétaire-adjoint de l'UD FO 44 - Benjamin Delrue, Groupement régional des Services de Santé.



Succès de la montée à Paris le 25 janvier pour la défense de l'enseignement spécialisé et adapté

Le 25 janvier dernier, à l'appel de Force Ouvrière, 5 000 personnes ont fait grève et ont manifesté en direction du ministère, pour le retrait de « l'Acte 2 de l'École inclusive », pour la défense et le développement des structures adaptées (à l'instar des établissements de Mindin), pour un vrai statut pour les personnels AESH.

Cette mobilisation a fait suite à la Conférence nationale de 230 délégués, venus de toute la France, qui s'est tenue le 17 novembre dernier dans les locaux de la

Confédération à l'initiative de la FNEC FP-FO et de ses syndicats, souvent dans un cadre interprofessionnel, avec les Unions départementales, avec les syndicats de l'Action sociale, des Services Publics et de Santé, avec des parents. Une déclinaison départementale de cette Conférence s'est déroulée à Nantes le 12 janvier dernier (voir page ci-contre).

Lors de cette Conférence, nous avons dénoncé son masque le fait que, sous progressiste,

« L'École inclusive » cache une réalité brutale qui remet en cause le droit des enfants à bénéficier des conditions d'apprentissage et de soins adaptés à leurs besoins ; qui dégrade les conditions de travail de tous les personnels, dans tous les secteurs concernés.

L'Acte 2 de « l'École inclusive », annoncée par Macron en avril 2023 à l'occasion de la Conférence nationale Handicap, est annonciateur du pire. FO a donc pris ses responsabilités pour l'en empêcher.



● Intervention de Clément Poulet,

Secrétaire général de la Fédération Nationale de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle (FNEC FP-FO) (Extraits)

« Ce jeudi 25 janvier, des milliers de personnels de l'Éducation nationale, du secteur social et médico-social, agents territoriaux et hospitaliers, personnels de l'enseignement agricole, des parents d'élèves, de toute la France, sont venus crier leur colère à Paris :

Pour que cessent les économies sur les dos des élèves les plus fragiles et des personnels, pour que cesse la maltraitance !

Soutenus par la Confédération FO, et les Fédérations FNEC FP-FO, la Fédération des services publics et de Santé, la Fédération de l'Action Sociale, la Fédération des Agents de l'État, plus de 5 000 manifestants, venus de plus de 80 départements, ont répondu à l'appel de la Conférence nationale des 230 délégués réunis le 17 novembre.

Ensemble, nous avons organisé une journée de grève et de manifestation nationale au ministère : c'est-à-dire là où ça se décide !

Une délégation est reçue au ministère. La ministre Oudéa-Castéra doit répondre aux revendications qui sont exprimées par les manifestants :

► Nous refusons le chaos de l'inclusion systématique et forcée ;

► Nous voulons les créations de postes dans les établissements spécialisés ;

► Nous voulons le retrait de l'Acte II de l'École inclusive, non aux Pôles d'appui à la scolarité (PAS), non aux Accompagnants à la réussite éducative (ARE) !

► Un statut et un vrai salaire pour les AESH.

Le Conseil Constitutionnel a censuré les mesures de l'Acte II de l'École inclusive inscrites

dans la loi de Finances : c'est un encouragement à poursuivre jusqu'au retrait total et définitif des projets du gouvernement.

C'est le fruit de la mobilisation, des milliers de réunions que nous avons organisées dans les écoles, les établissements, pour établir les revendications, pour regrouper les personnels, les parents d'élèves.

Aujourd'hui, des centaines d'écoles sont fermées, avec une grève qui est décidée aussi par des adhérents de la FSU, de la CGT.

Vous avez vu que les fédérations FO, FSU, CGT et Sud Éducation appellent à

une journée de grève dans l'Éducation nationale pour l'augmentation des salaires, l'arrêt des suppressions de postes, mais également le maintien et la création de postes et de places dans les établissements spécialisés.

Ces revendications sont devenues incontournables ! Dans chaque école, chaque établissement, dès demain, nous allons réunir les personnels et chiffrer les besoins : le nombre de postes et de classes, le nombre d'enseignants spécialisés et de places nécessaires dans les établissements et les structures adaptées.

Nous allons également nous saisir de la grève du 1^{er} février pour constituer des délégations qui iront déposer les cahiers de revendications chez les recteurs et les DASEN.

Nous allons continuer de proposer l'action commune aux autres fédérations syndicales.

À l'heure où les personnels et les familles refusent la destruction de l'École publique engagée par Macron, à l'heure où les agriculteurs se mobilisent contre ce gouvernement qui sème

la misère dans le monde paysan comme chez les salariés, à l'heure où Macron veut imposer sa loi Immigration, une loi de division des travailleurs et de remise en cause des droits sociaux, alors qu'il soutient les gouvernements qui massacrent les peuples, et en particulier le peuple palestinien soumis à un véritable génocide, notre mobilisation s'inscrit dans un mouvement de résistance ouvrière, interprofessionnelle, pour la justice sociale.

C'est pourquoi FO appelle à une campagne de réunions syndicales dans les écoles, les services et les établissements, pour dresser les cahiers de revendications et discuter des moyens de les arracher, dans l'action commune la plus large !

On ne lâche rien ! »

FO appelle à une campagne de réunions syndicales dans les écoles, les services et les établissements, pour dresser les cahiers de revendications et discuter des moyens de les arracher, dans l'action commune la plus large !





Quarante militants de Loire-Atlantique ont manifesté à Paris le 25 janvier

● Intervention de Frédéric Souillot, Secrétaire général de la Confédération Générale du Travail FO

Mes chers camarades,
 « Vous êtes venus nombreux à cette manifestation, à l'appel de la fédération de l'enseignement Force Ouvrière. D'autres fédérations nous ont rejoint : l'Action sociale, les services Publics et de Santé, les agents de l'État, la Santé privée... Bravo pour cette mobilisation ! C'est une mobilisation pour l'École publique, pour les élèves, tous les élèves, sans exception, y compris les plus fragiles, pour les personnels, pour exiger des moyens et revendiquer de meilleures conditions de travail!! Nous nous mobilisons contre l'Acte II de l'École inclusive. Cela ne signifie évidemment pas que nous serions contre l'inclusion, pour exclure tel ou tel de l'enseignement public... Et certainement pas les élèves à besoins particuliers,

Défendre ces structures adaptées, c'est défendre les élèves les plus en difficulté, c'est défendre aussi notre École publique !

ou les élèves en situation de handicap. Bien au contraire, mais derrière les beaux discours sur l'inclusion, il y a une réalité et c'est cette réalité qui nous fait aujourd'hui nous mobiliser. Cette réalité, ce sont des mesures d'économies qui se font sans prise en compte des besoins des jeunes et de leur famille.

Cette réalité, c'est que l'inclusion systématique, ça ne marche pas !

Il n'est pas concevable de dissoudre les établissements spécialisés et adaptés dans les établissements scolaires. Défendre ces structures adaptées, c'est défendre les élèves les plus en difficulté, c'est défendre aussi notre école publique !

Et défendre l'École publique, c'est maintenir et garantir des places pour ces élèves dans

les structures adaptées, des structures dotées de véritables moyens. Des structures qui garantissent des rémunérations et des conditions de travail satisfaisantes pour les personnels, pour les enseignants, pour les AESH

qui revendiquent toujours un vrai statut et un vrai salaire !

Alors faites-vous entendre, faisons-nous entendre, pour faire avancer nos revendications! Vive Force Ouvrière, mes camarades ! »



..... ■ Conférence départementale du 12 janvier « L'École inclusive est une école qui exclut »

(témoignage d'une maman d'un enfant autiste)

80 camarades ont participé à la Conférence organisée par les syndicats de la FNEC FP FO 44, le Groupement départemental FO SPS 44, le SDAS FO 44 contre l'acte 2 de l'école inclusive.

À la suite de la présentation de la Conférence réalisée par Adrien Leclerc pour la FNEC FP FO 44, sont intervenus : **Éric Deniset, secrétaire du SDAS FO 44 - Laurent Narzic, secrétaire du syndicat FO des**

établissements de Mindin - Lucie Vivion, du SNFOLC 44 - Nadia Couetdic, représentante FO au sein de la Commission consultative paritaire AED & AESH, qui a par ailleurs présidé les travaux - Justine Andersen, assistante de service social au service des élèves - Jean-Jacques Bourdet, Professeur de lycée pro LP, délégué FO au sein de l'ÉREA Nantes - Natacha Abdallah, maman d'un enfant autiste - Yann le Fol, Secrétaire du

Groupement départemental FO Santé 44 - Acquesba Niamke, Association des Amis de Paul Axxel - Patricia Pléno, psychologue de l'IME Estuaire - Jérémy Beurel, FO CHU de Nantes - Gwenola Boixière, Professeure des écoles - Thomas Cartereau, Comité de défense de la Santé de Saint-Nazaire - Monique Renaud, Union départementale des Retraités FO 44.

● Extrait de la présentation de la Conférence

« Emmanuel Macron et son Gouvernement prétendent faire du handicap une priorité nationale... mais ils nous démontrent le contraire en refusant de reconnaître les missions particulières des AESH par la création d'un vrai statut de fonctionnaire, avec les droits afférents à un tel statut, c'est-à-dire un déroulement de carrière, un vrai salaire, ainsi qu'une vraie formation.

Avec l'acte 2 de « l'école inclusive », Macron et son gouvernement vont cependant encore plus loin. Le problème de « l'École inclusive », selon eux, ce n'est pas son inadaptation à la diversité des situations individuelles, ni le manque de moyens, ni l'absence de statut des AESH, la faiblesse des salaires, les problèmes de recrutement... Non, le problème selon eux, c'est qu'il y aurait trop d'AESH qui encombrer les salles de classe, qui entravent l'autonomie des élèves.

Alors, en lieu et place d'un « **le progrès et la bienveillance sont de notre côté.** »

Alors, en lieu et place d'un « le progrès et la bienveillance sont de notre côté. » de la terreur et de la culpabilisation qui accompagne cette souffrance au travail. La pédagogie et le soin sont deux réalités qui doivent bénéficier de manière inconditionnelle de tous les moyens nécessaires. Pour toutes ces raisons, nous revendiquons le retrait de l'acte 2 de « l'École inclusive ». Et honte à tous ceux qui ont fait le choix d'accompagner directement ou indirectement la politique de Macron, certains - *heureusement minoritaires, parfois dans l'outrance et la calomnie* - allant jusqu'à prétendre que nous cherchons à ostraciser les enfants en situation de handicap. Nous, c'est le progrès que nous défendons. C'est le droit de tous les élèves à bénéficier d'un enseignement adapté à leurs besoins pour leur émancipation. Comme l'a dit un camarade lors de la Conférence à Paris du 17 novembre - *et même si nous exécutons ce mot aujourd'hui depuis Blanquer* - la « bienveillance », elle est de notre côté. Et c'est pour cela que nous manifesterons à Paris le 25 janvier. »

Là encore, plutôt que de créer les postes, les places, les moyens à hauteur des besoins, le gouvernement a décidé de transférer ce pouvoir de notification des MDPH vers l'Éducation Nationale, en transformant les outils de mutualisation que sont les Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)... en Pôles d'appui à la scolarité. Ce sont ces fameux PAS, institués par l'article 233 de la Loi de Finances (anciennement 53), qui avaient fait à l'époque

l'objet d'un 16^{ème} 49-3 d'Élisabeth Borne (et qui en a ajouté 7 en deux mois depuis, avant de partir)... et qui ont été censurés depuis par le Conseil constitutionnel... [mais] l'on sait que le gouvernement cherchera à l'imposer par un autre biais, car c'est la pierre angulaire de l'Acte 2. Ce pourrait être par circulaire ou par décret... à l'instar des... PIAL... qui avaient été expérimentés un an avant leur institution par la loi.

Quand l'on connaît la manière avec laquelle l'administration jongle aujourd'hui de manière éhontée sur les affectations d'AESH pour faire face aux notifications individuelles au détriment des notifications mutualisées - et au mépris des droits des familles - nous ne pouvons que refuser une telle mesure.

Comme nous refusons la maltraitance institutionnelle à laquelle nous condamnons « l'École inclusive », qui fait souffrir tout le monde: élèves, familles, personnels. Comme nous refusons le « management » de la terreur et de la culpabilisation qui accompagne cette souffrance au travail.

La pédagogie et le soin sont deux réalités qui doivent bénéficier de manière inconditionnelle de tous les moyens nécessaires.

Pour toutes ces raisons, nous revendiquons le retrait de l'acte 2 de « l'École inclusive ». Et honte à tous ceux qui ont fait le choix d'accompagner directement ou indirectement la politique de Macron, certains - *heureusement minoritaires, parfois dans l'outrance et la calomnie* - allant jusqu'à prétendre que nous cherchons à ostraciser les enfants en situation de handicap. Nous, c'est le progrès que nous défendons. C'est le droit de tous les élèves à bénéficier d'un enseignement adapté à leurs besoins pour leur émancipation. Comme l'a dit un camarade lors de la Conférence à Paris du 17 novembre - *et même si nous exécutons ce mot aujourd'hui depuis Blanquer* - la « bienveillance », elle est de notre côté. Et c'est pour cela que nous manifesterons à Paris le 25 janvier. »

● Motion du 12 janvier 2024



- ▶ Stop à la maltraitance institutionnelle et à l'inclusion forcée
- ▶ Pour le droit de tous les élèves à un enseignement adapté à leurs besoins et difficultés
- ▶ Pour le retrait de « l'acte 2 de l'École inclusive »

Nous, les 80 participants à la Conférence Départementale qui s'est tenue ce 12 janvier à l'initiative des syndicats FO de l'Enseignement, de l'Action sociale, des services Publics et de Santé de Loire-Atlantique.

Après avoir écouté les 14 interventions de personnels de l'Éducation Nationale, du Social, du Médico-social et de l'Hospitalière, ainsi que de parents d'enfants en situation de handicap, dressant le bilan désastreux de « l'École inclusive ».

Nous déclarons faire nôtre l'appel adopté par les 230 délégués réunis le 17 novembre dernier dans les locaux de la Confédération Force Ouvrière pour le retrait de « l'acte 2 de l'École inclusive ». Nous refusons notamment les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) qui dégraderont la prise en charge réelle et pertinente de tous les élèves à besoins particuliers.

Nous appelons à faire grève et à manifester à Paris, là où ça se décide, le 25 janvier 2024 :

- ▶ Pour la défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;
- ▶ Pour le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux - en particulier le maintien à Saint-Brévin des établissements de Mindin ;
- ▶ Pour un vrai statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ;
- ▶ Pour le retrait de l'acte 2 de « l'École inclusive ».

Adoptée à l'unanimité des 80 participants

Situation explosive dans l'Éducation nationale Pour les salaires, les postes, les conditions de travail Ni « choc des savoirs », ni SNU !

La journée de grève du 1^{er} février s'annonçait comme une énième journée d'action sans lendemain... C'était sans compter les provocations de la déjà-ex-ministre-de-l'éducation-nationale Oudéa-Castéra, les déclarations d'Attal concernant le « Choc des savoirs », ainsi que les annonces de suppressions de postes et de classes dans le département, tout cela dans le contexte de chaos généré par l'École dite frauduleusement « inclusive »... La journée routinière s'est muée en un séisme de colère, avec plus de 3 000 manifestants à Nantes dont un important cortège lycéen, 500 à Saint-Nazaire, ainsi que des répliques les 6 et 15 février.

Tirant les enseignements du mouvement sur les retraites

et du souffle mobilisateur apporté par les agriculteurs qui veulent vivre de leur travail, les assemblées générales de grévistes ont exprimé leur volonté de rompre avec les journées d'action isolées, qui ne permettent pas de gagner sur toute la ligne.

Dans l'Enseignement, cela s'exprime notamment en Loire-Atlantique par la construction de la grève du 19 au 22 mars prochain... ce qui n'est pas rappeler ce que notre Confédération a porté à plusieurs reprises pendant le mouvement des retraites, sans réussir à emporter l'adhésion de l'intersyndicale nationale, à savoir le blocage de l'économie par la grève les 7,8 et 9 mars 2023. Pour construire le rapport de force, les syndicats FO

de l'Enseignement de Loire-Atlantique se déploient sur le terrain en proposant aux personnels de se réunir en assemblée générale ou en heure d'information syndicale, en intersyndicale partout où c'est possible, pour établir les cahiers de revendications, discuter des moyens d'imposer le rapport de force pour gagner, tout en recherchant la jonction avec les parents d'élèves, voire les lycéens.

Le SNFOLC 44 a ainsi réuni les représentants d'une vingtaine d'établissements. Des motions sont également adoptées lors des conseils d'administration (exemple ci-dessous).

Les nouvelles annonces de coupes budgétaires à hauteur de 10 milliards d'euros (voir page ci-contre), annonce une rentrée scolaire explosive.



● Motion au Conseil d'Administration du 8 février 2024 Collège Jacques Brel - Guérande

Nous, personnels du collège Jacques Brel de Guérande, réunis avec le SNFOLC et la FSU, avons pris connaissance de la Dotation Horaire Globalisée pour la rentrée prochaine dans notre collège qui est censé mettre en place les mesures Attal. Nous ne constatons aucun moyen supplémentaire pour mettre en place des groupes de niveaux, groupes de niveaux que nous refusons donc de mettre en place pour les raisons suivantes.

La mise en place des groupes de niveaux en 6^{ème} et 5^{ème} entraînerait :

- ▶ la fin du groupe classe en 6^{ème} et 5^{ème}, explosé sur 9h de cours en français et mathématiques et pour l'année prochaine pour l'ensemble du collège,
- ▶ la confirmation de la suppression de la technologie en 6^{ème}, ce qui entraîne la baisse du volume horaire dans les classes de 6^{ème} (de 26 h à 25 h), et suppression dans la foulée de l'heure de soutien et approfondissement mis en place cette

année,

- ▶ la suppression des dédoublements existant cette année dans certaines disciplines, la suppression d'options, la suppression des heures de coanimation et de groupes en mathématiques et en français,
- ▶ la remise en cause de notre liberté pédagogique,

La mise en place de ces groupes de niveaux entraînerait la dégradation de nos conditions de travail, ainsi que celle des élèves.

- ▶ nous craignons la stigmatisation des élèves en difficulté, la mise en compétition des uns par rapport aux autres et le stress engendré par cette stratification,
- ▶ les alignements en barrette imposeraient des contraintes d'emplois du temps ingérables puisque tous les enseignants de mathématiques et de français devraient intervenir en même temps devant les 5^{èmes}

ou les 6^{èmes}, les répartitions des classes vont contraindre les enseignants à prendre plus de niveaux et à se partager les 6^{ème} et 5^{ème}, et entraînera la perte des projets dans ces disciplines sur l'année et un suivi des élèves plus difficile,

▶ des chefs d'établissement annoncent déjà que les enseignants de français et de mathématiques ne pourraient plus être professeur principal sur ces classes.

▶ Les groupes «les plus en difficulté» sont-ils appelés à inclure les élèves d'ULIS, allophones ou relevant d'autres aménagements tels que PPRE, PAP ?

Nous rappelons qu'aucun texte réglementaire visant à mettre en place ces groupes de niveaux n'est paru.

Pour toutes ces raisons, nous refusons les mesures du « choc des savoirs » Attal et la mise en place des groupes de niveaux et nous voterons contre le tableau de répartition des moyens soumis à la mise en place des groupes de niveaux.

Blocus des Lycéens

Organisés en Coordination nantaise et en s'appuyant sur le développement dans le département du Syndicat National Lycéen (SNL), les lycéens de Nantes et agglomération - voire au-delà, comme à Ancenis - se sont engagés dans une campagne de blocus contre la politique menée par Emmanuel Macron de remise en cause des droits de la jeunesse.

La mobilisation a en particulier eu pour point de départ le retrait du projet de loi Immigration (voir page 10). Le premier blocus a réuni 150 lycéens de Guist'hau le 22 décembre dernier. Depuis, une quinzaine de blocus a été réalisée dans les différents lycées nantais (Monge-La Chauvinière, Mandela, Colinière, Livet...).

Le 1^{er} février, une jonction s'est opérée avec les revendications des personnels de l'Éducation Nationale, notamment à l'occasion des interventions lues devant les lycées Clémenceau



Blocus lycéen devant le lycée Clémenceau le 1^{er} février

et Jules Verne : « Le gouvernement doit cesser, immédiatement, sa destruction de l'Éducation nationale... Macron n'est bon que dans la casse

du service public, 10 000 postes supprimés dans l'Éducation nationale depuis 2017 et Attal nous explique que si l'École va mal, c'est à cause de

l'abaya... Il est évident que l'objectif de l'école macroniste n'est pas de former des citoyens libres et éclairés : SNU, uniforme obligatoire... Attal peut demander à Darmanin de nous envoyer en garde-à-vue, mais nous ne serons jamais au garde-à-vous ! »



■ Rassemblement des Chefs d'Établissement Non au « Choc des savoirs » !



150 personnels de direction (chefs d'établissement et adjoints), venus de toute l'académie, se sont rassemblés devant le rectorat le 13 février dernier, à l'appel de leurs organisations syndicales dont ID-FO, pour protester contre le « Choc des savoirs ».

■ Pas d'argent, pas d'école ! En grève les 19, 20, 21 et 22 mars !

● Lu sur le site du SNUDI FO 44

Dix milliards de coupes supplémentaires au budget, des milliers de postes menacés... Ça suffit !

La traduction budgétaire des déclarations du ministre Le Maire, annonçant un plan d'économie sans précédent de 10 milliards d'euros sur le dos des services publics et des personnels n'a pas tardé. Les décrets qui mettent en œuvre et déclinent ces annonces par mission, programme et dotation sont parus mercredi 21 février 2024 au Bulletin Officiel.

Une saignée d'une ampleur inédite pour l'Enseignement et la Culture !

● À l'Éducation nationale : - 692 millions !

- 1^{er} degré : - 138 millions dont - 131 millions : dépense de personnels (les postes)
- 2nd degré : - 123 millions dont - 87 millions sur le titre 2 (postes)
- Soutien à la politique de l'Éducation nationale : - 61 millions (services déconcentrés: rectorats, DSDEN, circonscriptions...)
- Vie de l'élève : - 262 millions dont - 164 millions sur le titre 2 (postes de CPE, AED, AESH, médecins, infirmiers...)
- Dans l'Enseignement supérieur et la recherche : - 904 millions !
- À la Culture : - 204 millions !
- Au Sport, à la Jeunesse et la Vie associative : - 180 millions !

Les postes principalement impactés alors que les personnels n'en peuvent déjà plus.

■ Rythmes scolaires Pour le retour de la semaine à 4 jours en Loire-Atlantique



70 collègues devant la Mairie de Rezé le 10 janvier !

● Courrier du 14/12/2023 adressé aux maires des communes dont les écoles sont au rythme scolaire hebdomadaire de 4,5 jours.

L'Union Départementale C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique et le SNUDI-FO 44 (syndicat des enseignants et des AESH des écoles publiques du 44), avec le soutien de sa Fédération, ont décidé de s'adresser conjointement aux maires des communes du département dont les écoles fonctionnent sur un rythme scolaire de 4,5 jours de classe hebdomadaire.

Le CDEN du 27 juin 2023 a acté le retour à 4 jours pour les communes d'Avessac, de Crossac et de Saint-Nazaire. La commune de Maisdon-sur-Sèvre vient d'annoncer à son tour qu'elle adoptera la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2024.

Depuis plusieurs années, la majorité des communes de Loire-Atlantique a choisi le rythme scolaire de 4 jours de classe : 158 communes à 4 jours pour un total de 197 communes, soit 80,2%.

En cette rentrée scolaire 2023, c'est désormais 291 écoles sur un total de 548 qui suivent ce rythme scolaire à 4 jours, soit 53,1% des écoles de Loire-Atlantique.

Le gouvernement vient par ailleurs d'inscrire dans le projet de loi de finances pour 2024 la suppression du Fonds de développement des activités périscolaire (FDAP), car ce dispositif

est devenu « résiduel » :

- Au niveau national, seulement 1 500 communes le perçoivent ;
 - Plus de 90 % des communes ont choisi de revenir à la semaine scolaire de 4 jours.
- Au-delà des aspects pédagogiques d'une organisation scolaire sur 4 jours ou 4,5 jours, il s'agit de défendre le cadre national de l'École publique et de l'organisation de la semaine scolaire, afin d'assurer l'égalité entre tous les élèves.

À titre d'exemple, le retour à 4 jours permettrait un égal accès des enfants de vos communes aux activités de loisirs, dont beaucoup se déroulent le mercredi matin.

Nous vous sollicitons donc pour que le sujet puisse être débattu au sein de vos prochains conseils municipaux.

La date limite fixée par la DSDEN de Loire-Atlantique pour effectuer la demande de dérogation pour l'année 2024 est le 18 janvier prochain.

Il est donc encore possible, comme 93 % des communes françaises, de demander le retour à la semaine de 4 jours de classe auprès des services de la DSDEN, soit en convoquant un conseil d'école extraordinaire, soit en avançant le second conseil d'école. (...)

■ Rassemblement ce jeudi 15 février contre les fermetures de classe

88 fermetures de classes dans le 44 répartition par circonscriptions



Le 15 février dernier, le SNUDI FO 44 a appelé les personnels à se rassembler devant la Direction départementale des services de l'Éducation nationale en Loire-Atlantique (DSDEN 44) pour protester contre les fermetures de classe.

Malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales, le Directeur départemental persiste et signe : 88 fermetures pour seulement 36 ouvertures ! Et rien ne garantit que la dizaine de fermetures annulées ne soient pas réactivées lors de l'instance de juin prochain. Trop, c'est trop !



LES Assemblées Générales

■ Lycées et Collèges (SNFOLC 44)



■ Personnels administratifs (SPASEEN-FO 44)



■ Premier Degré (SNUDI-FO 44)



Abrogation de la loi Immigration Loi raciste, xénophobe et anti-ouvrière

Par Jean-Pierre Bréus

Dans sa recherche permanente du profit et dans l'objectif de détourner l'ensemble des travailleurs des vrais responsables de leur exploitation, le capitalisme a toujours utilisé les travailleurs immigrés pour créer des divisions au sein de la classe ouvrière. Dans son ouvrage *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, paru en 1844 à Leipzig, Friedrich Engels consacre un chapitre entier à la concurrence, la définissant comme « l'arme la plus acérée de la bourgeoisie dans sa lutte contre le prolétariat ».

■ L'ÉTRANGER, LE BOUC ÉMISSAIRE

Le 26 octobre 2022, lors d'une interview télévisée, Emmanuel Macron déclarait :

« Quand on regarde aujourd'hui la délinquance à Paris, on ne peut pas ne pas voir que la moitié au moins des faits de délinquance viennent de personnes qui sont des étrangers ». En quelques mots était ainsi définie toute la philosophie de la loi « Asile et Immigration » qui vise à désigner les étrangers comme responsables de tous les maux. Tant pis si, en mai 2023, après la présentation de la loi par Darmanin, une étude du CEPII, le Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales, organisme directement rattaché à Matignon, sous la plume des deux chercheurs Arnaud Philippe et Jérôme Valette, conclut clairement : « Immigration et délinquance ne sont donc pas liées, une fois les raisonnements simplificateurs écartés ». Peu importe que le Conseil d'État lui-même relève dans les documents fournis « l'absence d'éléments permettant le débat » : pour le capital

financier, il faut briser les droits et acquis des travailleurs, en commençant par les plus fragiles d'entre eux, les étrangers.

Les immigrés ne sont pas seulement considérés comme responsables de l'insécurité, on trouve par exemple dans cette loi la phrase suivante : « La pression migratoire est particulièrement marquée dans la région parisienne... pesant sur les services publics, en particulier du logement » ! Les immigrés responsables de la dégradation des services publics, il fallait oser ! Pas assez de logements construits, c'est la faute des immigrés ! Et tant pis si en 2023, 66 000 logements ont été construits alors que le congrès des HLM a estimé qu'il en faudrait 198 000 nouveaux par an !

■ LA SÉCU REMISE EN CAUSE

La loi Immigration vise à faire de l'étranger le bouc émissaire des conséquences économiques et sociales de la politique d'Emmanuel Macron. Elle remet également en cause un des principes fondateurs de la Sécurité sociale, selon lequel « chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins ». C'est en effet le fait de cotiser qui donne droit à des prestations et non une quelconque durée de présence en France. Au travers d'une disposition prise aujourd'hui envers des étrangers, c'est un droit pour tous qui est ainsi remis en cause.

La loi Immigration est en effet une loi commanditée par le patronat. Selon Patrick Martin, président du MEDEF, « d'ici 2050, l'économie française devra accueillir 3,9 millions de salariés étrangers ». Le patronat

a parfaitement conscience que cette loi lui permettrait, par l'intermédiaire des travailleurs étrangers, d'exercer une pression à la baisse sur l'ensemble des salaires, d'utiliser une main d'œuvre sous payée dans certains secteurs comme le bâtiment, la restauration... puis de l'expulser en fonction des besoins de l'économie.

■ COMBAT POUR LE RETRAIT FACE AUX MANOEUVRES MACRONIENNES

Mais les choses ne se passent pas toujours comme prévu. Le lundi 11 décembre, à l'Assemblée nationale, une motion de rejet du projet de loi Immigration obtient une majorité, infligeant un terrible revers au gouvernement, démontrant son extrême fragilité lorsqu'il est dépourvu du 49.3. Les institutions de la V^{ème} République, encore une fois, vont révéler leur caractère anti-démocratique : une commission mixte paritaire, réunie les 18 et 19 décembre, bafouant le vote de l'Assemblée, parvient à un accord sur une nouvelle version du projet de loi, texte finalement adopté par l'Assemblée nationale. Le 14 janvier, par dizaines de milliers, partout en France, des manifestants marchent contre la loi Darmanin, sur un mot d'ordre clair,

celui du retrait. La Confédération FO, l'Union départementale FO, ainsi que de nombreux syndicats FO se sont prononcés en ce sens. Le 21 janvier, à nouveau des dizaines de milliers de manifestants dans la rue exigent le retrait de cette loi réactionnaire. Le 23 janvier, l'UD appelle à un rassemblement devant la préfecture sur le même mot d'ordre. Enfin, le 25 janvier, le Conseil constitutionnel censure 35 articles des 86 articles de la loi, mais seulement 3 sur le fond, les 32 autres le sont sur la forme. La loi est promulguée le 26 janvier.

Au-delà de toutes ces manoeuvres, il reste dans la loi Darmanin de nombreuses dispositions qui toutes concourent à stigmatiser ceux qui « ne sont pas français », à « pourrir » leur quotidien, cette loi demeure une loi raciste de division, s'attaquant à une partie de la population, pour ensuite mieux s'attaquer à tous.

L'Union départementale FO continuera à se tenir aux côtés de tous ceux qui considèrent que la défense des droits des travailleurs immigrés se confond pleinement avec la défense des droits de tous les travailleurs, elle continuera à mobiliser pour l'abrogation de cette loi anti-ouvrière. ■



Manifestation le 14 janvier 2024 à Nantes

■ Rassemblement le 23 janvier 2024



● Extraits de l'intervention de Michel Le Roc'h

L'UD FO 44 a participé à toutes les manifestations pour le retrait de la loi immigration. La loi « Immigration » est une loi xénophobe et raciste. Avec cette loi, un préfet pourra décider de faire expulser un étranger sans que la justice ait son mot à dire. Ses enfants qui naissent, grandissent et sont scolarisés en France n'auront plus automatiquement la nationalité française. Le droit du sol, c'est une tradition dans notre pays : instauré partiellement en 1315 sous Louis X le Hutin, généralisé en 1515 sous François 1er et conforté sous la révolution.

Camarades,

Il faut tordre le cou à toute cette propagande que l'on nous dessert, selon laquelle les immigrés seraient responsables de la crise économique et sociale de notre pays. Et on nous invente des chiffres, les 2,8 milliards de fraude aux prestations sociales, les plus d'un milliard de l'Aide Médicale d'Etat qui permet la prise en charge à 100% de la plupart des frais médicaux des étrangers qui ne possèdent pas de titre de séjour.

Ces chiffres sont à mettre en rapport avec les 80 milliards d'exonérations de cotisations sociales, les 100 milliards de fraude fiscale, les

20 milliards de fraude à la TVA, les 230 milliards d'euros de patrimoine supplémentaire des 42 milliardaires français depuis 2020.

Elle est là la réalité ! Ce sont ceux qui détiennent les moyens de production et s'enrichissent sur notre dos, travailleurs français ou immigrés, qui sont responsables de la crise économique et sociale. Et ils veulent continuer à s'enrichir. Ils ont prévu de recourir à 3,9 millions de travailleurs immigrés d'ici 2050, 150 000 par an, exploités et payés des clopinettes pour continuer à s'en mettre plein les poches.

C'est la raison pour laquelle, la loi immigration est non seulement une loi raciste, mais c'est aussi une loi anti-ouvrière qui remet en cause les droits des travailleurs et qui vise à abaisser le coût du travail. Elle est à l'opposé des principes de solidarité ouvrière que nous défendons. Ce n'est pas un hasard si la Sécurité Sociale est dans le viseur de cette loi. Jusqu'à maintenant, c'est le fait de cotiser qui donne droit aux prestations de Sécurité Sociale et rien d'autre. Avec la loi immigration, ce droit aux prestations pour les travailleurs étrangers est conditionné à une durée de présence minimale. Cela signifie qu'une partie de ces salariés n'aurait pas les mêmes droits en matière de sécurité sociale. Et

ces salariés, avec toutes les conséquences sur le niveau des salaires et de droits de toute la classe ouvrière. Le gouvernement envisage bien de mettre en place un smic par branche dans sa future loi travail... ce qui reviendrait d'une certaine manière à instaurer un smic pour les travailleurs immigrés qui sont nombreux dans certaines branches d'activité. (...) Alors mes camarades, Nous allons remettre au préfet une copie de la lettre que le secrétaire général de

notre confédération, Frédéric Souillot, a remis en main propre au nouveau premier ministre Gabriel Attal, lettre qui, je le précise, réclame l'abandon pur et simple de ce texte. Gabriel Attal a alors souligné que 85% des français étaient pour la loi immigration et que cela justifiait son adoption. Frédéric Souillot a rétorqué que 94% des salariés étaient contre le recul de l'âge de la retraite et que là, le gouvernement n'en avait pas tenu compte !



● Extraits de l'intervention d'Ange, du SNL 44

Comme pendant la bagarre sur les retraites, les jeunes aujourd'hui se mobilisent, car ils refusent la politique d'Emmanuel Macron et de son gouvernement d'incapables qui, non seulement s'en prennent au droit des salariés, mais s'en prennent à la jeunesse : parcoursup, SNU, le réarmement civique avec Marseillaise et tenue unique...

Avec la loi Immigration, contenant notamment la préférence nationale, Macron reprend ouvertement à son compte la politique de l'extrême droite. Comme le disait un camarade du SNL lors de notre action au lycée Jules Verne, Le Pen en rêvait, Macron le fait. (...)

Si nous sommes ici, c'est pour vous témoigner un ras-le-bol de la part de la jeunesse et un ras-le-bol de la part des lycéens.

Nous ne voulons pas que notre avenir soit promis à la destruction et à la guerre : c'est pour cela que le SNL se prononce pour un cessez-le-feu immédiat en Palestine.

(...)

Malgré la rage que je ressens, je vais tout de même essayer de focaliser mon discours sur quelques sujets précis qui font bouger aujourd'hui la jeunesse.

Entre la loi immigration, la loi Attal, la nomination de Madame Oudéa-Castéra. Ce gouvernement nous tend le bâton pour se faire battre. Alors, il faut qu'on saisisse cette chance et que l'on continue de se battre.

Malgré nos divergences, nous souhaitons évidemment le rassemblement de toutes les forces sociales contre Macron et son monde.

Nous refusons de vivre sous le fascisme, sous la préférence nationale, sous un pseudo-patriotisme qui cache un profond racisme et qui, dans les faits, se

traduit par la casse de l'Éducation nationale et de tous les services publics ; de tout ce qui constitue un obstacle au profit des ultra-riches. Certes, aujourd'hui, l'extrême droite aime flirter avec la Jeunesse, mais la Jeunesse répond NON. Car la jeunesse emmerde toujours le Front National, et continuera toujours de l'emmerder, qu'il s'appelle RN, LR, Reconquête ou Renaissance

Nous refusons que les étrangers soient les boucs émissaires de la politique de Macron.

La jeunesse mobilise, la jeunesse est dans la rue, la Jeunesse est devant les lycées pour le retrait de la loi Immigration.

Cessez-le-feu en Palestine !

Ce samedi 17 février, 1 500 personnes ont une nouvelle fois manifesté dans les rues de Nantes sous le mot d'ordre « Cessez-le feu immédiat, halte au massacre à Gaza ! ».

FO a occupé toute sa place dans cette manifestation, conformément à son exigence d'humanité : le pain, la paix, la liberté.



Communiqué des organisations syndicales du département FO, CGT, FSU et Solidaires du 13 février 2024



HALTE AU MASSACRE À GAZA ET EN CISJORDANIE : CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT ET DÉFINITIF

Les Unions départementales CGT, FO, FSU et Solidaires de Loire-Atlantique réaffirment leur engagement pour la paix. Depuis plus de quatre mois, la bande de Gaza est soumise à des bombardements intensifs, ayant entraîné près de 30 000 morts, sans compter celles et ceux qui vont mourir de leurs blessures faute de soins, de famine ou de maladie... L'UNICEF alerte sur le fait que « Gaza connaît le pire niveau de malnutrition chez les enfants ».

La volonté du gouvernement Netanyahu, ouvertement raciste et messianique, de rendre Gaza invivable par l'ampleur des destructions, les déclarations visant à expulser les Palestiniens de ce territoire, leur comparaison à des « animaux humains », démontrent qu'un nettoyage ethnique se déroule sous nos yeux. Suite à la plainte déposée par l'Afrique du Sud, la Cour Internationale de Justice a même reconnu un « risque plausible de génocide » sur la bande de Gaza.

Dans le même temps, la colonisation continue

en Cisjordanie, avec son cortège de morts, d'expulsions, d'emprisonnements arbitraires. Nous ne pouvons rester indifférents devant un tel massacre de civils, dont le gouvernement Macron-Attal se rend complice, en continuant de livrer des armes à l'armée israélienne.

C'est la raison pour laquelle nos Unions départementales reprennent une nouvelle fois à leur compte l'appel des syndicats américains : « L'escalade de guerres et de ventes d'armes ne sert pas les intérêts d'aucun travailleur... C'est au tour du mouvement ouvrier de faire entendre sa voix et de réclamer un cessez-le-feu ».

Nous appelons nos structures et militants à rejoindre la manifestation à Nantes le 17 février prochain et à prendre toutes les initiatives sur les mots d'ordre que nous portons :

- ▶ Le cessez-le-feu immédiat et définitif ;
- ▶ La levée du blocus de Gaza et l'arrêt des déplacements forcés de population ;
- ▶ La libération immédiate de tous les otages et détenus arbitraires.



Soutien aux agriculteurs



Communiqué du 23/01/2024 de l'UD FO 44

L'Union départementale FO 44 exprime sa solidarité totale avec les agriculteurs

La Commission administrative de l'Union départementale C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique, réunie ce lundi 22 janvier en présence d'une soixantaine de militants, est solidaire de la colère qui s'exprime aujourd'hui chez les agriculteurs.

Elle condamne les mesures du Gouvernement et de l'Union européenne qui conduisent à réduire sévèrement les revenus des agriculteurs au profit d'une minorité.

Le salariat est également touché de plein fouet par toutes les mesures, de plus en plus insupportables, prises par l'exécutif contre celles et ceux qui vivent de leur travail.

D'un côté, le patrimoine de 90 % des Français a baissé de 3,9 % entre 2019 et 2022 (-15 % pour les 30 % les plus pauvres) ; de l'autre, les 42 milliardaires français ont gagné 230 milliards d'euros sur notre dos depuis 2020 (l'équivalent de 3 400 € par habitant, soit 13 600 € pour une famille de quatre personnes).

Il faut que cela cesse :

- ▶ Solidarité totale avec les agriculteurs ;
- ▶ Non à la suppression de la défiscalisation du gasoil agricole et à l'augmentation des taxes concernant l'électricité au 1er février ;
- ▶ Augmentation générale des salaires au minimum au niveau de l'inflation ;
- ▶ Abandon de toutes les mesures conduisant à réduire nos droits, à commencer par le recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans et la loi « Immigration », loi de division des travailleurs, qui remet en cause les principes fondateurs de la Sécurité sociale et vise à faire pression à la baisse sur les salaires.
- ▶ Solidarité totale avec les agriculteurs. Leur mobilisation est légitime et montre la voie.
- ▶ Augmentation immédiate de 10% des pensions et retraites.
- ▶ Annulation des augmentations des tarifs de l'énergie.



L'Os a lu

Le 8 janvier, lors de ses vœux aux «acteurs économiques» à Bercy, le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, a prévenu que «le plus dur est devant nous». Si les mots ont un sens, affirmer cela, c'est clairement signifier que la situation va se dégrader pour de nombreux secteurs de la population. Les étudiants, dont 20% vivent sous le seuil de pauvreté, sont ainsi prévenus que leur situation, déjà dramatique pour certains d'entre eux, risque encore de s'aggraver. Le quotidien *Ouest France*, daté du 15 janvier, fait état d'une enquête menée par la Fédération des associations générales étudiantes (Fage), auprès de 7 500 étudiants : le constat est effrayant. On y apprend que les files d'attente ne désemplissent pas devant les banques alimentaires. Si les boursiers sont éligibles au repas à un euro, l'étude révèle que 16 % des non-boursiers ne mangent pas à leur faim (28% chez les boursiers), et sautent parfois jusqu'à trois repas et demi par semaine (on a rappelé dans un précédent OS qu'au début de l'année 2023, une proposition de loi étendant le repas à un euro pour tous a déclenché la mobilisation du camp présidentiel pour s'y opposer...). L'enquête montre également que de nombreux étudiants peinent à trouver un toit. Selon une militante de la Fage, «On compte actuellement un logement Crous pour dix-sept étudiants et un pour quatre étudiants boursiers». Devant cette pénurie, de nombreux étudiants sont contraints d'occuper des logements insalubres dans lesquels étudier, quand le froid survient, devient quasi impossible. Avec les déclarations de Bruno Le Maire, les personnels de l'hôpital public apprennent eux aussi que la terrible réalité qu'ils vivent au quotidien va encore se dégrader. Le 8 janvier, le jour même des déclarations du ministre, le JT de 20 heures de France 2 a consacré un reportage sur «l'état de délabrement inquiétant de certains hôpitaux». On y apprend dès le début que «les hôpitaux publics n'ont jamais été aussi vétustes... que la qualité des soins se dégrade, parfois jusqu'au sein des blocs opératoires». Les journalistes de France 2 se sont rendus dans un hôpital public situé au sud de Paris. Dès l'entrée, la vétusté des locaux saute aux yeux, murs détremés par des infiltrations venant du toit, notamment dans le service de pneumologie où les malades sont particulièrement fragiles. Le reportage indique que le cas de cet hôpital «est loin d'être le seul, depuis dix ans le taux de vétusté ne cesse de grimper en France pour atteindre 80% des équipements et plus de 55% des bâtiments». Dans le service pédiatrique d'un hôpital du centre de la France, on voit des infirmiers reconnaître, «le cœur brisé», ne pas avoir le temps de s'occuper d'un enfant qui pleure, ni même savoir depuis combien de temps il pleure. Le reportage fournit le chiffre de 39 000 lits fermés en dix ans et indique que la dégradation impacte même les blocs opératoires. Selon l'ARS, «les événements indésirables graves ont augmenté de 27% en un an à l'hôpital», terme pudique pour désigner des accidents dramatiques dus à la pénurie. C'est donc dans cette situation que Bruno Le Maire, après un budget

Pile, ils gagnent, face, vous perdez



L'exercice relève presque du marronnier. Pourtant, difficile de faire l'impasse sur le traditionnel rapport d'Oxfam sur les inégalités, tant celui-ci nous éclaire sur la politique de destruction et de pillage orchestrée par le capital et les différents gouvernements à sa solde. Publiée, comme chaque année, en ouverture du Forum économique mondial de Davos, cette cuvée 2024⁽¹⁾, prolongeant le constat des précédentes éditions, enfonce le clou, décrivant des «niveaux d'inégalités obscènes», pour reprendre les propos d'Amitabh Behar, directeur par intérim d'Oxfam International, rapportés par l'AFP. Le rapport nous apprend notamment que depuis 2020, «La fortune des cinq hommes les plus riches du monde est passée de 405 milliards de dollars (369 milliards d'euros) à 869 milliards de dollars (792,7 milliards d'euros)»,

ce qui représente une augmentation de 14 millions de dollars par heure (12,7 millions d'euros) ! Une tendance qui - cela va sans dire ! - est également à l'œuvre dans notre pays. Ainsi, dans l'Hexagone, durant la même période, les 4 milliardaires les plus riches et leurs familles (Arnault, Bettencourt Meyers, Gérard et Alain Wertheimer) ont vu leur fortune augmenter de 87 %. L'ONG relève, par ailleurs, que les 42 milliardaires français ont gagné 230 milliards d'euros, soit l'équivalent d'un chèque de 3 400 euros pour chaque Français ! Conséquences de ce racket, organisé avec la complicité active du gouvernement Macron, le chaos et la misère gagnent du terrain : les services publics sont exsangues, tandis que des millions de travailleurs, à qui l'on refuse des augmentations de salaire, voient

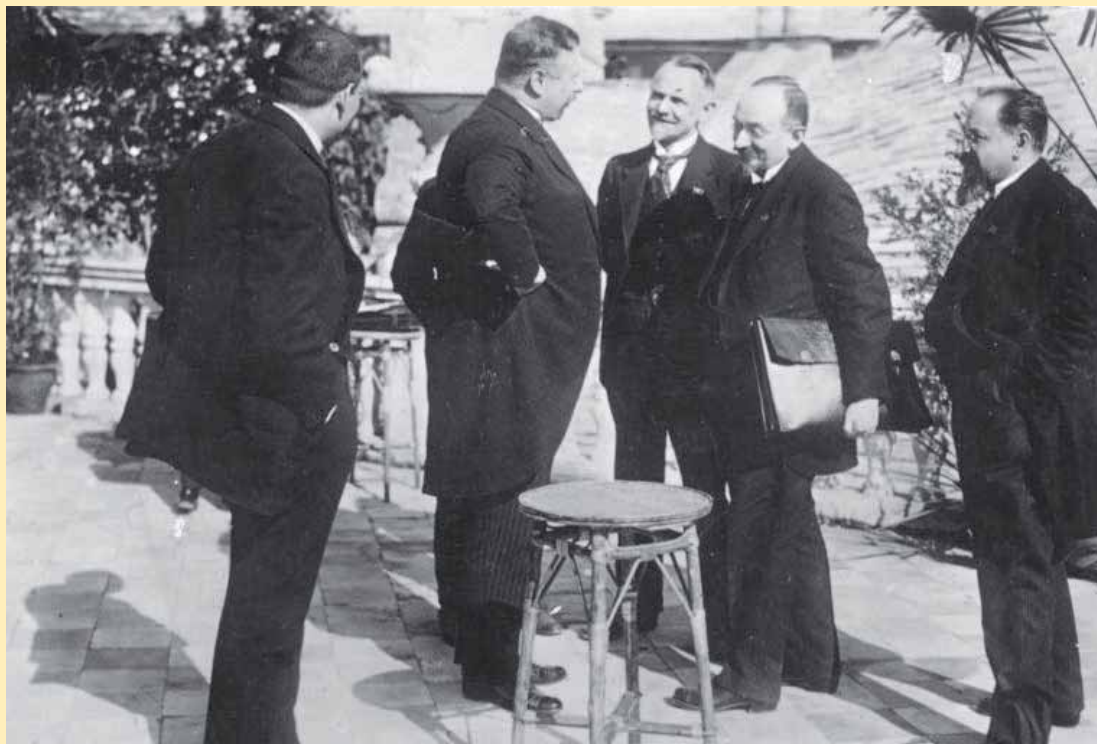
leurs revenus dévorés par la hausse exponentielle des prix. Entre 2019 et 2022, la richesse cumulée de 90% des Français a baissé de 3,9%, nous informe l'étude, tout en précisant que cette baisse dépasse les 15% pour le groupe des 30% les plus pauvres. Surtout, Oxfam s'inquiète de la menace que font planer sur les libertés démocratiques, l'influence croissante, au plan mondial, de grands monopoles privés, en guerre contre tout ce qui peut constituer un obstacle pour leurs profits, ainsi que la mainmise sur les médias d'une poignée d'oligarques, dont Bernard Arnault et Vincent Bolloré sont les exemples par chez nous. C'est bien connu : qui paye l'orchestre choisit la musique ! Gageons toutefois que même la propagande la plus sophistiquée du monde n'est pas à même d'étouffer la lutte des classes. Annonçant son programme de guerre sociale à l'occasion de son discours de politique générale, le Premier ministre, Gabriel Attal, a pudiquement mentionné l'existence de «doutes» qui, selon lui, s'exprimeraient à l'encontre de l'action gouvernementale. Drôle d'euphémisme pour qualifier cette colère qui s'amplifie et qui, peu à peu, semble gagner tous les secteurs : agriculteurs, enseignants, contrôleurs SNCF... Tout cela peut-il vraiment durer ? ■

⁽¹⁾Multinationales et inégalités multiples, publié le 15 janvier 2024.

L'Os a lu

2024 placé sous le signe d'économies massives, dont 3,4 milliards d'euros de coupes dans la santé, a indiqué que la France devait trouver au minimum 12 milliards d'euros d'économies en 2025, afin de réduire drastiquement sa dette. Selon le site *Europe 1* en date du 8 janvier, «Bruno Le Maire a redit sa détermination à redresser les comptes publics de la France, en réduisant une dette colossale, supérieure à 3 000 milliards d'euros, et le déficit public à 4,4 % en 2024 (contre 4,9% anticipés en 2023)». Rappelons que, parmi les règles qui s'imposent à l'ensemble des États membres de l'Union européenne, on trouve un déficit budgétaire qui ne doit pas dépasser 3 % du PIB, un plafond de dette publique qui ne doit pas dépasser 60% de ce PIB. Le respect de ces «critères de convergence», chers à feu Jacques Delors, constitue depuis les années 90 «l'argument», au nom duquel est attaqué l'ensemble des services publics dans tous les pays de l'UE. C'est notamment au nom de ces critères qu'a été imposée la dernière «réforme» des retraites qui a vu l'âge légal de départ être reculé de deux ans. Si la dette publique a effectivement explosé depuis des décennies, passant de 20 % du PIB en 1980 à 116,6 % en 2022, chacun peut aisément constater que ce n'est pas en raison d'un investissement accru de l'État dans les services publics. L'explication est ailleurs : jusqu'au milieu des années 70, le déficit de l'État était essentiellement financé par la Banque de France (BDF) à des taux faibles, voire nuls. En 1993, avec le traité de Maastricht et la mise en place de l'euro, toute possibilité de faire appel à la BDF est définitivement interdite. Désormais, les déficits publics sont financés par des emprunts sur les marchés financiers à des taux très supérieurs à ceux de la BDF. L'État devient ainsi totalement à la merci de ces marchés qui dictent leur loi, toutes les dépenses autres que le remboursement de la dette et le paiement des intérêts vont donc baisser, alors que les plans d'aide aux entreprises privées se multiplient. Le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale de septembre 2022 montre qu'en 2021, le total des exonérations sociales est de 73,8 milliards d'euros, en augmentation constante d'année en année (ce montant était de 37,3 milliards d'euros en 2016). Avant de continuer à s'attaquer aux services publics considérés comme des fardeaux dont il faudrait sans cesse alléger la charge pour mieux abreuver les grandes entreprises, on peut suggérer à Monsieur Le Maire qui cherche 12 milliards d'euros, de regarder ces chiffres des exonérations, de considérer les 100 milliards d'euros de fraude fiscale annuelle, de se souvenir que, depuis 1980, l'impôt sur les sociétés a été divisé par plus de deux au sein des entreprises de l'OCDE, que 12 milliards d'euros c'est à peine 3% des 413 milliards d'euros de la loi de programmation militaire 2023/2030... Comme le montrent les agriculteurs qui revendiquent de vivre dignement de leur travail, on peut assurer à Monsieur Le Maire que la résistance de tous les travailleurs à ses funestes projets ne faiblira pas, que le plus dur finalement est peut-être devant lui... ■

À lire...



Rencontre entre le chancelier allemand Joseph Wirth et la délégation soviétique à Rapallo, en 1920.

Notre camarade Jean Alséda, rédacteur en chef de *L'OS* de nombreuses années, a publié un récit de 130 pages sur le traité de Rapallo signé le 16 avril 1922 entre l'Allemagne de Weimar et la République soviétique fédérative socialiste de Russie. Cette rencontre se tient en marge de la Conférence de Gênes qui regroupait 34 pays et dont l'objectif était de rétablir l'ordre

monétaire mondial, désorganisé après la première guerre mondiale. Le traité de Rapallo permet aux deux signataires de rompre l'isolement dont ils sont l'objet après la première guerre mondiale et la révolution d'octobre 1917. Dans ce récit, Jean Alséda met en lumière les conditions qui ont conduit à la signature du traité et décrit la personnalité des hommes, tels Walther Rathenau

(ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne) ou Christian Rakovski (chef du gouvernement de la République socialiste soviétique ukrainienne) qui ont participé activement à l'élaboration du traité. Un épisode méconnu de la grande Histoire, pourtant riche d'enseignements. À lire absolument! Disponible au prix de 12 € à la librairie de l'UD.